



Commune de Chanteau

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE**  
**DU 26 AVRIL 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-six avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard DASSY, Maire

**Conseillers en exercice : 15**

Présents : 14

Absent : 1

Pouvoir : 1

Quorum : 8

**Présents**

DASSY Bernard, BOTELLO Christel, VANNIER Jean-Pierre, PERDOUX Sabrina, BEZOUT Hervé, BOIVIN Colette, CORROLER Didier, ETIENNE Chantal, RIGAUX Jocelyne, ROSSIGNOL Martine, PRONO Gilles, RISSET Jean-Philippe, DANTHU, François, DUMERY Ghislain,

**Absent** : GAILLOT Vanina

**Pouvoir**: Mme GAILLOT a donné pouvoir à Mme BOTELLO

**Secrétaire de séance** : Martine ROSSIGNOL

**L'ordre du jour est le suivant :**

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 22 mars 2019
3. Relevés des décisions du Maire sur délégation du Conseil municipal
  - Mission Bureau d'études NARTHEX dans le cadre de l'élaboration du PLU Métropolitain pour un montant de 4 500 € ttc
  - Contrat de livraisons de repas avec la société Les Petits Gastronomes à compter du 1<sup>er</sup> mai pour une durée de 3 mois

**Finances**

Approbation du Compte de gestion 2018

Approbation du Compte administratif 2018

Affectation du résultat 2018

Vote du Budget Primitif 2019 du budget général de la commune

Vote des taux de fiscalité 2019

Amortissement et Neutralisation de l'attribution de compensation d'investissement

SA HLM VALLOGIS – Garantie d'emprunt pour la construction de 25 logements locatifs

SA HLM VALLOGIS – Convention de réservation de logements

**Ressources humaines**

Confection des paies informatiques des Elus et des agents de la collectivité par le Centre de Gestion du Loiret

Constatant que le quorum est atteint M. le Maire ouvre la séance à 19h05 et désigne suite à son accord Mme Rossignol comme secrétaire de séance.

## **En préambule, M. le Maire propose de retirer de l'ordre du jour 2 délibérations :**

- SA HLM VALLOGIS – Garantie d'emprunt pour la construction de 25 logements locatifs
- SA HLM VALLOGIS – Convention de réservation de logements

M. le Maire précise que le retrait des deux délibérations concernant les 25 logements sociaux est provisoire et reporté au prochain conseil avec pour objectif d'obtenir une plus grande capacité à peser dans la Commission d'Attribution des Logements.

## **Les membres du conseil municipal donnent leur accord pour le retrait de ces 2 délibérations de l'ordre du jour.**

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 22 Mars 2019

Ce procès-verbal n'ayant pas appelé d'observation particulière est adopté à l'unanimité par les membres du conseil municipal, excepté l'abstention de M Prono, absent lors de cette séance.

Avant de commencer l'examen du nouvel ordre du jour, M le Maire a souhaité faire un bilan à trois mois de l'action communale suite à l'intronisation du nouveau conseil municipal le 18 janvier dernier. Ce discours sera annexé au procès-verbal.

## **DELIBERATION N°31/19 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018**

M le Maire donne la parole à M Jean-Pierre VANNIER pour présenter les différentes délibérations financières.

En préambule M Jean-Pierre VANNIER a souhaité exposer les 3 caractéristiques et l'état d'esprit dans lesquels s'est déroulée la préparation budgétaire au sein du comité consultatif des finances et faire une synthèse de la situation de la commune constatée en début d'année après un recouplement avec le comptable public.

Le Conseil municipal doit se prononcer sur la conformité du compte administratif 2018 avec le compte de gestion 2018 du Trésorier municipal.

### **Après présentation du compte de gestion de l'année 2018 du budget principal :**

- Après la présentation du budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 ;
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- Considérant la régularité des opérations effectuées ;
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets ;

Pour information, il ressort un Reste à Réaliser

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte de gestion 2018 du Trésorier municipal.

## DELIBERATION N°32/19 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Après avoir fait une présentation synthétique du compte administratif 2018, il est proposé d'approuver par chapitre l'ensemble des écritures comptables retracées au sein de la section de fonctionnement et d'investissement

- La section de fonctionnement :

Comme l'indique le document suivant les recettes de fonctionnement se sont élevées à hauteur de 1 026 537.90 € tandis que les dépenses ont été de 926 290.26 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
CHAPITRE	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	245 578,08 €	CHAPITRE	013	ATTENUATION DE CHARGES	2 945,79 €
	012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	502 341,48 €		70	PRODUITS DES SERVICES	154 422,71 €
	014	ATTENUATION DE PRODUITS	122 448,00 €		73	IMPOTS ET TAXES	518 732,64 €
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	47 982,64 €		74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	334 168,06 €
	66	CHARGES FINANCIERES	7 248,34 €		75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	8 187,68 €
	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	691,72 €		75	PRODUITS FINANCIERS	3,00 €
	TOTAL	926 290,26 €		76	PRODUITS EXCEPTIONNELS	8 078,02 €	
					TOTAL	1 026 537,90 €	

- La section d'investissement

Comme l'indique le document suivant les recettes d'investissement ont été encaissées pour un montant de 12 452.54 € et les dépenses d'investissement se sont élevées à 67 744.39 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
CHAPITRE	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 974,00 €	CHAPITRE	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	- €
	204	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	21 341,87 €		10	DOTATIONS, FONDS DIVERS	12 452,54 €
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 548,76 €				
	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	768,00 €				
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	34 111,76 €				
	TOTAL	67 744,39 €					
					TOTAL	12 452,54 €	

### ✓ Analyse synthétique du compte administratif 2018

- les recettes de fonctionnement pour un montant total de 1 026 537.90 €

La première recette de la commune sont les impôts et taxes et se décomposent principalement en :

- Produits de la fiscalité directe locale (TH, TF et TFNB) : 447 597 €
- Taxe additionnelle aux droits de mutation : 40 268.64 €
- Dotation de Solidarité Communautaire versée par la métropole : 23 808 €

La deuxième recette porte sur les dotations et se décomposent principalement en

- Dotation Forfaitaire : 212 173 € et Dotation de Solidarité Rurale : 21 012 €
- Fonds départemental de péréquation de l'ex taxe professionnelle : 39 089.35 €

La troisième recette relève des produits des services et notamment la facturation aux usagers des services publics :

- Recettes usagers : 127 882.97 €

- les dépenses de fonctionnement

La première dépense concerne les frais de personnels et assimilés pour un montant de 502 341.48 € représentant 54.23 % du total des dépenses de fonctionnement et 48.93 % du total des recettes de fonctionnement.

Sur l'exercice 2018, les effectifs globaux de la commune ont été en moyenne de 11 agents titulaires, de 3 agents en CCD et 5 agents en contrat aidé d'accompagnement à l'emploi.

Les dépenses de personnel inscrites au chapitre 012 sont des dépenses brutes qui ne prennent pas en compte les remboursements dont la commune de Chanteau a bénéficié en 2018 :

- 2 945.79 € en remboursement (indemnités journalières)
- 33 277 € en remboursement de l'Etat pour les contrats aidés
- 24 051 € en remboursement de la métropole pour la mise à disposition des 3 agents techniques de la commune facturée à hauteur de 45 % de la masse salariale soit 1.35 Equivalent temps plein pour les compétences transférées

Ces recettes se sont élevées à hauteur de 60 273.79 €

Les dépenses nettes de personnel (dépenses brutes – remboursements) s'élèvent donc à 442 067 € soit un 47.72 % des dépenses de fonctionnement. Le % de la commune de Chanteau n'est pas anormalement élevé par rapport aux autres communes comparables de la Métropole surtout lorsqu'on prend en compte les remboursements de frais de personnel.

La deuxième dépense concerne les charges courantes de fonctionnement pour un montant de 245 578.08 €. Elles se décomposent principalement en

- 62 083 € d'achats de prestations de service essentiellement pour la confection des repas
- 46 286 € de frais de maintenance et d'entretien/réparation du patrimoine communal et notamment les travaux dans les écoles
- 20 411 € pour le chauffage
- 13 042 € pour les dépenses électriques
- 14 400 € pour les remboursements à la Métropole pour les prestations confiées (mutualisation des outils informatiques et l'instruction des différentes Autorisations de Droit du Sol)
- 10 332 € pour les différents contrats d'assurance hors assurance pour le personnel

Les autres dépenses d'un montant inférieur à 10 000 € concernent les frais de télécommunication, les frais de location des photocopieurs, les fournitures scolaires, les dépenses au titre des fêtes et cérémonie etc...

La troisième dépense porte sur les atténuations de produits à hauteur de 122 448 € et se déclinent en

- une attribution de compensation de 110 994 € versée à la Métropole suite aux transferts de charges
- une contribution au Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) pour un montant de 11 454 € versée à l'Etat au profit de communes ayant une richesse inférieure à celle de la commune de Chanteau

La quatrième dépense concernent les autres charges de gestion courante et se décomposent de la façon suivante :

- indemnités des élus et cotisations : 31 296.78 €
- Subventions aux associations ; 13 100 €
- Subvention au CCAS : 3 000 €

Les charges financières en 2018 ont été de 7 248.34 € ce qui montre que la commune est faiblement endettée.

- les recettes d'investissement : 12452.54 €

Les seules recettes perçues sont les taxes d'aménagement perçues sur les permis de construire.

- les dépenses d'investissement pour un montant total de 67 744.39 €

Elles se décomposent en

- remboursement des emprunts : 34 111 .76 €

Au 31 décembre 2018, le capital restant dû est de 254 710 €

- versement d'une attribution de compensation à la Métropole : 21 341.87 €

Les autres dépenses sont des achats d'équipement pour un solde de 12 290.76 €

Il ressort qu'en 2018 la Commune a très peu investi.

### Vu l'avis favorable du comité consultatif des finances

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité les montants par chapitre tant en dépenses qu'en recettes au niveau de la section de fonctionnement et d'investissement.

### DELIBERATION N°33/19 : AFFECTATION DU RESULTAT 2018

M Vannier expose les résultats de l'exercice 2018.

Comme l'indique le tableau suivant, il en ressort un excédent de 100 247.64 € en matière de dépenses de fonctionnement sur les opérations de l'exercice 2018.

En intégrant le report de l'excédent de fonctionnement des exercices antérieurs, l'excédent global de fonctionnement du budget principal s'élève à 503 921.55 €.

<b>RESULTAT</b>			
<b>Année 2018</b>			
<b>Section de fonctionnement</b>		<b>Section d'investissement</b>	
Dépenses	926 290,26	Dépenses	67 744,39
Recettes	1 026 537,90	Recettes	12 452,54
		<i>Dont 1068</i>	-
<b>Résultat courant 2018</b>	<b>100 247,64</b>	<b>Déficit courant 2018</b>	<b>- 55 291,85</b>
R002 résultat reporté N-1	403 673,91	(R001)excédent reporté N-1	19 151,20
<b>Excédent global 2018</b>	<b>503 921,55</b>	<b>Déficit global 2018</b>	<b>- 36 140,65</b>
		<u>Reports 2018-2019</u>	
		Dépenses	1 940,13
		Recettes	-
		Solde	- 1 940,13
		Après intégration des reports	
		<b>Déficit d'investissement</b>	<b>- 38 080,78</b>

En ce qui concerne la section d'investissement, il en ressort un déficit de 55 291.85 € sur les opérations de l'exercice 2018. En intégrant le report de l'excédent global d'investissement des exercices antérieurs de 19 151.20 €, le déficit global d'investissement du budget principal est réduit à 36 140.65 €.

La section d'investissement étant déficitaire, il est obligatoire de le combler en affectant la somme de 36 140.65 € au compte 1068 (Excédents de fonctionnement capitalisés) prélevée sur l'excédent de fonctionnement de 503 921.55 €

### Vu l'avis favorable du comité consultatif des finances

En, conséquence, il est proposé au conseil municipal

<b>Affectation</b>		<b>503 921,55</b>
	1068	36 140,65
	R 002	<b>467 780,90</b>
	D001	<b>36 140,65</b>

- d'affecter le résultat de fonctionnement au compte R 002 pour un montant de 467 780.90 € (503 921.55€ -36 140.65 €)
- d'inscrire la somme de 36 140.65 € en recette au compte 1068,
- de reporter le solde déficitaire de la section d'investissement au compte D 001 soit 36 140.45 €.

A l'issue de cette affectation, la commune de Chateau dispose d'un report excédentaire de 467 780.90 € pour financer les opérations d'investissement de 2019.

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité

- l'affectation du résultat de fonctionnement au compte R 002 pour un montant de 467 780.90 €,
- l'inscription de la somme de 36 140.65 € en recette au compte 1068,
- le report du solde déficitaire de la section d'investissement au compte D 001 soit 36 140.45 €.

## DELIBERATION N°34/19 : AMORTISSEMENT DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION D'INVESTISSEMENT VERSEE A LA METROPOLE ET NEUTRALISATION BUDGETAIRE

Depuis 2016, l'instruction comptable autorise les communes à inscrire en investissement au compte 2046 les attributions de compensation versées aux EPCI en l'occurrence à Orléans Métropole suite aux transferts de compétences.

Par analogie ces versements sont alors considérés comme des subventions d'équipement versées qui ont donc vocation à s'amortir.

Il est proposé d'amortir sur une durée cette attribution de compensation afin de solder cette immobilisation et ne pas inscrire des dépenses d'amortissement chaque année. De plus comme chaque année la commune doit verser une attribution de compensation, il est proposé que les futures attributions soient amorties également sur un an.

Les écritures comptables d'amortissement d'une subvention sont les suivantes : il est inscrit une dépense de fonctionnement et parallèlement une recette d'investissement pour un montant identique :

CHAPITRE	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	2019		CHAPITRE	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	2019
68	Dotations aux amortissements			204	Dotations aux amortissements	
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	23 282 €		2804	Subventions d'équipement versées	23 282 €

Néanmoins l'amortissement créant une dépense en fonctionnement supplémentaire et donc une charge supplémentaire à financer par une recette nouvelle, il est proposé un mécanisme de neutralisation budgétaire de la façon suivante :

CHAPITRE	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	2019		CHAPITRE	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	2019
77				19		
7768	Neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées	23 282 €		198	Neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées	23 282 €

Il est alors inscrit une recette nouvelle de fonctionnement et une dépense d'investissement qui neutralise respectivement la dépense d'amortissement de fonctionnement et la recette d'investissement

A l'issue de ces écritures, il est inscrit une dépense et une recette de fonctionnement pour un même montant et une dépense et une recette d'investissement pour un même montant, il y a donc aucun impact budgétaire sur l'équilibre de la section de fonctionnement et d'investissement mais simplement un gonflement.

Les membres du conseil municipal adoptent à l'unanimité le principe d'un amortissement de l'attribution de compensation versée à la Métropole sur une durée d'un an et de neutralisation budgétaire pour cet exercice et les prochains.

## DELIBERATION N°35/19 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

### ➤ la section de fonctionnement équilibrée à hauteur de 1 540 662.90 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
CHAPITRE	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	249 000,00 €	CHAPITRE	013	ATTENUATION DE CHARGES	2 500,00 €
	012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	533 100,00 €		70	PRODUITS DES SERVICES	175 415,00 €
	014	ATTENUATION DE PRODUITS	123 000,00 €		73	IMPOTS ET TAXES	520 658,00 €
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	63 900,00 €		74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	311 550,00 €
	66	CHARGES FINANCIERES	6 700,00 €		75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	8 000,00 €
	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 300,00 €		75	PRODUITS FINANCIERS	3,00 €
	022	DEPENSES IMPREVUES	60 600,00 €		77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	31 474,00 €
		TOTAL DEPENSES REELLES	1 039 600,00 €			TOTAL RECETTES REELLES	1 049 600,00 €
	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	477 780,90 €		77/7768	NEUTRALISATION AMORTISSEMENT SUBVENTION	23 282,00 €
	68	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	23 282,00 €				
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 540 662,90 €		TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 072 882,00 €		
					+		
				REPORT EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT EXERCICES ANTERIEURS	467 780,90 €		
	TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 540 662,90 €		TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 540 662,90 €		

### ➤ la section d'investissement excédentaire de 198 858.77€

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
CHAPITRE	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	20 000,00 €	CHAPITRE	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	105 900,00 €
	204	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	23 282,00 €		10	DOTATIONS, FONDS DIVERS	37 000,00 €
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	312 800,00 €		1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	36 140,65 €
	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	- €				
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	34 800,00 €			TOTAL RECETTES REELLES	179 040,65 €
	020	DEPENSES IMPREVUES	29 000,00 €		021	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	477 780,90 €
		TOTAL DEPENSES REELLES	419 882,00 €		28	AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS	23 282,00 €
	19	NEUTRALISATION ET REGULARISATION OPERA	23 282,00 €			TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	680 103,55 €
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	443 164,00 €					
	REPORT DEFICIT INVESTISSEMENT EXERCICES ANTERIEURS	36 140,65 €					
	RESTES A REALISER 2018	1 940,13 €					
	TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	481 244,78 €		TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	680 103,55 €		
				EXCEDENT	198 858,77 €		

## ✓ Analyse synthétique du budget primitif 2019

### ➤ La section de fonctionnement

- les recettes réelles de fonctionnement pour un montant total de 1 049 600 €

La première recette de la commune correspond aux impôts et taxes : 520 658 €

Elles se décomposent principalement en :

- Produits de la fiscalité directe locale (TH, TF et TFNB) : 464 000 €
- Taxe additionnelle aux droits de mutation : 32 850 € (moyenne des 3 derniers exercices)
- Dotation de Solidarité Communautaire versée par la métropole : 23 808 € montant identique à l'année précédente.

La deuxième recette porte sur les dotations : 311 500 € et se décomposent principalement en

- Dotation Forfaitaire : 210 000 € et Dotation de Solidarité Rurale : 23 000 €
- Fonds départemental de péréquation de l'ex tax professionnelle : 35 500 € suite au constat d'une perte de 4 000 € en moyenne sur les 3 derniers exercices

La troisième recette relève des produits des services et notamment la facturation aux usagers des services publics pour un montant de 175 415 €

- Recettes usagers : 127 000 €

Il est à noter des recettes exceptionnelles pour un montant de 31 474 € qui correspondent notamment à un trop payé à la Métropole de 7 545 € pour l'instruction des permis de construire et 21 940 € de recettes non émises en 2018 au titre de la mise à disposition des services techniques à la Métropole.

- **Les recettes d'ordre de fonctionnement** concernent les écritures d'amortissement de l'attribution de compensation d'investissement 2018 versée à la Métropole.

Il est à noter un report des excédents de fonctionnement antérieurs pour un montant de 467 780.90 €

- **les dépenses réelles de fonctionnement : 1 039 600 €**

La première dépense concerne les frais de personnels et assimilés pour un montant de 533 100 € représentant 51.28 % du total des dépenses de fonctionnement et 50.80 % des recettes de fonctionnement.

Cette enveloppe sur l'exercice 2019 a été calculée sur la base suivante : 10 agents titulaires, de 4 agents en CCD et 2 agents en contrat aidé d'accompagnement à l'emploi. Elle intègre également les avances d'échelon des titulaires.

Les dépenses de personnel sont des dépenses brutes qui ne prennent pas en compte les remboursements dont la commune de Chanteau bénéficiera en 2019 :

- 2 500 € en remboursement (indemnités journalières)
- 5 650 € en remboursement pour les contrats aidés
- 46 000 € en remboursement de la métropole pour la mise à disposition des 3 agents techniques de la commune facturée à hauteur de 45 % de la masse salariale soit 1.35 Equivalents temps plein pour les compétences transférées et le reliquat de 21 940 € non facturés en 2018

Ces recettes prévues sont de 76 090 € et 54 150 € hors reliquat 2018

Les dépenses nettes de personnel (dépenses brutes – remboursements) s'élèvent donc à 457 010 € soit 43.96 % des dépenses de fonctionnement. Si l'on ne prend pas en compte la recette exceptionnelle de 21 940 €, le ratio est de 46.01 %

La deuxième dépense concerne les charges courantes de fonctionnement pour un montant de 249 000 €. Elles se décomposent principalement en

- 59 500€ d'achats de prestations de service essentiellement pour la confection des repas
- 25 000 € de frais de maintenance et d'entretien/réparation du patrimoine communal
- 20 500 € pour le chauffage
- 17 800€ pour les dépenses électriques
- 14 500€ pour les remboursements à la Métropole pour les prestations confiées (mutualisation des outils informatiques et l'instruction des différentes Autorisations de Droit du Sol)
- 10 500 € pour les différents contrats d'assurance hors assurance pour le personnel

Le solde de 101 200 € pour des dépenses inférieures à 10 000 € concernent les frais de télécommunication, les frais de location des photocopieurs, les fournitures scolaires, les dépenses au titre des fêtes et cérémonie etc...



La troisième dépense porte sur les atténuations de produits à hauteur de 123 000 € et se déclinent en

- une attribution de compensation de 111 000 € versée à la Métropole suite aux transferts de charges
- une contribution au Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) pour un montant de 12 000 € versée à l'Etat au profit de communes ayant une richesse inférieure à celle de la commune de Chanteau

La quatrième dépense concernent les autres charges de gestion courante et se décomposent de la façon suivante :

- indemnités des élus et cotisations : 44 300 €
- Subventions aux associations ; 14 600 €
- Subvention au CCAS : 3 000 €

Les charges financières en 2019 sont inscrites à hauteur de 6 700 € en baisse puisque la commune emprunte à annuité constante et n'a pas souscrit un nouvel emprunt.

Des dépenses exceptionnelles ont été inscrites pour solder des dépenses 2017 concernant l'éclairage public.

Enfin il a été inscrit une enveloppe de 60 600 € de dépenses imprévues.

- Les dépenses d'ordre de fonctionnement sont :
  - 477 780.90 € de virement qui totalise 10 000 € d'autofinancement sur les opérations prévues sur l'exercice 2019 et le report de 467 780.90 € au titre des exercices antérieurs
  - 23282 € de dotation pour l'amortissement de l'attribution de compensation d'investissement versée à la métropole.

<b>La section de fonctionnement du budget primitif 2019 s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 1 540 662.90 €</b>
--

## ➤ La section d'investissement

- **les recettes réelles d'investissement : 179 040.65 €**

Elles se décomposent de la façon suivante :

- 105 900 € de subvention dont 27 400 € au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour les travaux de la Mairie et 78 500 € en provenance du Département :
  - 23 500 € pour les travaux de réaménagement de la Mairie et d'accessibilité
  - 35 000 € pour la réalisation de l'aire de jeux
  - 20 000 € pour l'installation des panneaux de communication
- 37 000 € de dotations se décomposant en 32 000 € au titre de Fonds de Compensation de la TVA pour les exercices 2017 et 2018
- 5 000 € de taxe d'aménagement

Le résultat de la section d'investissement de 2018 est ressorti avec un déficit de 36140.65 € Afin de le combler, il est inscrit un montant équivalent au compte 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés.

- **les recettes d'ordre d'investissement :**
  - 477 780.90 € de virement de la section de fonctionnement (autofinancement des investissements)
  - 23 282 € d'amortissement de l'attribution de compensation d'investissement versée à la métropole.

Le total des recettes d'investissement est de 680 103. 55 €.

- **les dépenses réelles d'investissement : 419 882 €**

Elles concernent les opérations suivantes :

- **les travaux de réaménagement de la Mairie et notamment d'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite**

Constatant que les travaux inscrits en 2018 n'avaient pas été réalisés, il est à nouveau inscrit 94 000 € de dépenses

De plus la Commune a fait le nécessaire pour que l'opération ait un début de commencement avec le lancement de la consultation des entreprises afin de conserver la subvention de 23 500 € accordée par Département

- Un effort particulier de rénovation et de sécurisation des bâtiments scolaires : un crédit de 80 000 € est inscrit

Les premières dépenses ont concerné le changement d'une maison dans la cour de l'école maternelle.

- 2 projets sont également inscrits :
  - Dans le cadre de l'animation du bourg, le premier porte sur l'aménagement d'une aire de jeux à destination des 3-12 ans sur un terrain identifié de 200 m<sup>2</sup> permettant de créer un espace de convivialité familiale et de rencontres intergénérationnelles

Les crédits inscrits sont de 60 000 € ainsi qu'une subvention à hauteur de 35 000 €

- Le deuxième projet porte sur l'installation de 2 à 3 panneaux de communication afin de faciliter la diffusion d'informations à destination des habitants sur l'actualité sur le territoire communal et celui des autres communes limitrophes

Les crédits inscrits sont de 48 000 € ainsi qu'une subvention de 20 000 €

**Enfin il est prévu différentes enveloppes:**

- 5 000 € pour un audit du gymnase et notamment la toiture
- 5 000 € pour améliorer les décorations de Noël
- 10 000 € pour une étude de faisabilité pour la création éventuelle d'un nouveau restaurant scolaire
- 11 000 € pour renouveler et moderniser les outils informatiques de la commune
- 13 500 € pour une nouvelle borne d'accueil à la Mairie et renouveler le mobilier scolaire

Cet effort d'investissement s'élève à hauteur de 361 800 € hors remboursement des emprunts (34 800 €) et reversement de l'attribution de compensation (23 282 €) reversée à la Métropole.

Enfin 29 000 € ont été inscrits au titre des dépenses imprévues.

- **les dépenses d'ordre d'investissement : 23 282 €** afin de neutraliser l'amortissement de la dotation d'amortissement de l'attribution de compensation d'investissement versée à la Métropole.

**Le total des dépenses d'investissement s'élèvent à 443 164 €.**

Si l'on prend en compte le report du déficit d'investissement de 36 140.65 € et les restes à réaliser de 1 940.13€ au titre de l'exercice 2018, le total de la section d'investissement s'établit à 481 244.78 €.

La totalité des recettes d'investissement étant de 680 103.58 €, il y a un excédent de 198 858.80 €.

### Vu l'avis favorable du comité consultatif des finances

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité les montants inscrits par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement.

### DELIBERATION N°36/19 : VOTE DES TAUX 2019 DE FISCALITE DIRECTE LOCALE

Compte tenu de la bonne situation financière et de l'importance des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2019, il est proposé de maintenir les taux de fiscalité de 2019 à leur niveau de 2018

Pour mémoire, l'évolution des taux a été la suivante depuis 2013, les taux étant inchangés depuis 2017 :

	Taux 2013	Taux 2014	Taux 2015	Taux 2016	Taux 2017	Taux 2018	Taux 2019
Taxe Habitation	13,49%	13,62%	13,76%	13,90%	14,04%	14,04%	14,04%
Taxe Foncière	21,68%	21,90%	22,12%	22,34%	22,56%	22,56%	22,56%
Taxe Foncière Non Bâti	77,36%	78,13%	78,91%	79,70%	80,50%	80,50%	80,50%

### Vu l'avis favorable du comité consultatif des finances

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité les taux suivants de fiscalité directe pour l'exercice 2019 :

- Taxe d'Habitation : 14.04%
- Taxe Foncière sur les propriétés Bâties : 22.56%
- Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties : 80.50%

### DELIBERATION N°/19 : SA HLM VALOGGIS – CONSTRUCTION DE 25 LOGEMENTS LOCATIFS RUE DU CHATEAU GARANTIE D'EMPRUNT

#### **(RETIREE DE L'ORDRE DU JOUR)**

### DELIBERATION N°/19 SA HLM VALOGIS – CONSTRUCTION DE 25 LOGEMENTS LOCATIFS RUE DU CHATEAU CONVENTION DE RESERVATION DE LOGEMENTS

#### **(RETIREE DE L'ORDRE DU JOUR)**

### Ressources humaines

### DELIBERATION N°37/19 CONFECTION DES PAIES INFORMATIQUES DES ÉLUS ET DES AGENTS DE LA COLLECTIVITE PAR LE CENTRE DE GESTION DU LOIRET

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du LOIRET, peut réaliser chaque mois les travaux suivants :

- Traitement des indemnités des élus et de la paie des personnels rémunérés par la commune.

Ces travaux seront rémunérés sur les bases suivantes :

Forfait, à versement unique, à l'adhésion de la collectivité selon le nombre de paies mensuelles :

- Moins de 10 paies : 150 euros
- De 11 à 50 paies : 350 euros
- De 51 à 100 paies : 550 euros
- De 101 à 200 paies : 800 euros
- 250 euros par tranche de 100 paies supplémentaires

Traitement de la paie (par mois et par bulletin) : 3,80 €

Une convention sera établie entre le Centre de Gestion et la mairie.

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de confier au Centre de Gestion la gestion des payes des élus et des agents de la commune et autorisent M le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion, permettant de sécuriser cette obligation.

### COMMUNICATION ET QUESTIONS DIVERSES

Mme Perdoux rend compte de la réponse du Département confirmant la prochaine scolarisation des élèves de la commune au sein du collège de Neuville aux Bois et non plus au collège André Chene de Fleury.

M Bezout fait part au conseil de l'avis favorable de la commission de sécurité pour la salle Pierre Quivaux sous réserve d'une mise aux normes.

Il est porté à la connaissance de la population le projet d'une épicerie de village, gérée sous forme associative et d'une prochaine réunion prévue le 15 mai.

Monsieur le Maire constatant que l'ordre du jour est épuisé et qu'il n'y a plus de questions diverses, lève la séance à 20 heures 15.

Bernard DASSY  
Maire

Le 3 mai 2019